LA CRÉATION ÉVENTUELLE DE NOUVELLES PROVINCES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): J'aimerais que le premier ministre précise sa réponse. Le premier ministre veutil dire que le libellé ne sera pas modifié? Refuse-t-il d'envisager cette possibilité? Peut-il tirer les choses au clair? En même
temps, au sujet de la création de nouvelles provinces, le premier ministre serait-il disposé à en revenir à la formule
d'amendement actuelle, à savoir que les deux tiers des provinces représentant la moitié de la population canadienne ainsi
que le Parlement du Canada devront être d'accord pour créer
de nouvelles provinces? Le premier ministre peut-il répondre à
cette double question?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour ce qui est de la formule approuvée par les premiers ministres, y compris ceux qui étaient de fervents partisans de la réforme du Sénat, je dois dire en toute franchise que les dirigeants provinciaux qui ont fait valoir énergiquement leurs arguments, comme MM. Vander Zalm et Getty, qui sont directement concernés dans cette affaire, ont estimé que cette modification fondamentale ne devrait être apportée que lorsque toutes les provinces seront convaincues qu'elle est nécessaire.

Selon moi, les premiers ministres en question et tous ceux qui sont intervenus à ce sujet ont fait preuve d'un grand leadership.

Quant à la modification du libellé, je tiens à demander à mon collègue quel genre de changements il envisage? Tous les premiers ministres provinciaux, y compris MM. Pawley, Peterson et d'autres, ont estimé et l'ont déclaré ouvertement, je pense, que cela témoignait à leur avis d'un excellent engagement envers l'unité nationale et d'un désir de renforcer du mieux possible la fédération.

Si mon collègue a des idées, je serais heureux de les entendre mais dans l'ensemble, c'est le document que nous allons soumettre à la Chambre des communes et que vont ratifier les assemblées législatives provinciales.

L'ÉDUCATION

LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État. Étant donné que les étudiants qui acquièrent une éducation postsecondaire doivent maintenant rembourser leur prêt six courts mois après la fin de leurs études, ce qui a un effet démoralisant dans les régions où le taux de chômage est très élevé et où il est difficile de dénicher un emploi, le ministre ne convient-il pas qu'il faut modifier immédiatement les règles pour que les étudiants ne soient pas contraints de rembourser leurs prêts tant qu'ils n'auront pas trouvé un premier emploi?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je reconnais que la question soulevée par le député revêt une grande importance surtout pour les étudiants endettés. Je l'ai abordée avec les ministres provinciaux qui

Questions orales

assument évidemment une certaine responsabilité dans ce dossier. Nous avons formé un comité qui devrait nous présenter un rapport et nous prendrons des mesures à l'issue de notre rencontre de septembre.

[Français]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS PAR LES ÉTUDIANTS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Si le ministre ne veut pas en ce moment se commettre et aider les étudiants de cette façon, n'est-il pas au moins prêt à annoncer immédiatement que le remboursement des prêts par les étudiants sera établi en fonction directe du revenu de ces étudiants?

• (1450)

[Traduction]

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, comme je l'ai dit la question est bien sûr importante et il convient de l'examiner dans le cadre de discussions avec les provinces. Pour trouver une véritable solution, il va falloir mettre sur pied un mécanisme approprié. Il a fallu longtemps au gouvernement fédéral pour l'élaborer. Il sera mis en oeuvre et je crois qu'il faut le respecter. Lorsque les derniers détails auront été réglés, nous disposerons enfin d'un système avantageux pour les étudiants qui leur permettra de ne pas s'endetter trop rapidement, ce qui préoccupe tant le député.

LES COURS DE CITOYENNETÉ

LE RETARD DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre n'ignore certainement pas que son gouvernement n'a pas nommé de juges de la citoyenneté l'automne dernier lorsque le mandat de ceux qu'avait nommés le gouvernement antérieur a pris fin. Le ministre sait-il que, dans des villes comme Calgary, des milliers de personnes attendent que leur demande de citoyenneté ait été traitée et que, entre temps, elles ont perdu le droit de voyager en utilisant leur passeport d'origine?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, effectivement, je suis au courant du problème. Nous tentons de le résoudre avec les ressources existantes.

LA NOMINATION DES JUGES

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les ressources existantes sont très clairsemées. Dans quel délai le ministre prévoit-il nommer un nombre suffisant de juges de la citoyenneté pour faire en sorte que ceux qui demandent la citoyenneté n'attendent pas des mois durant cette année du quarantième anniversaire de la Loi sur la citoyenneté?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je dispose maintenant du rapport de M. Sutherland. De fait, je l'ai reçu vendredi après-midi. J'espère effectuer les nominations d'ici à la mi-mai.